



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoptée à Oslo le 17 juin 2016

EB.2016.12

Le Conseil d'administration,

1. Accepte le Rapport de l'Agent administratif du Fonds CAFI pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015 ;
2. Accepte d'envoyer des commentaires éditoriaux au Bureau MPTF des Nations Unies d'ici le 22 juin ;
3. Reconnaît que ce rapport ne couvre que les trois premiers mois de CAFI, et ne comporte par conséquent pas de résultats significatifs, mais recommande néanmoins que les rapports ultérieurs présentent les informations en s'adressant à un large public et en fournissant davantage d'analyses, dont, par exemple, les enseignements qui ont été tirés.